

ULIS école - TSLA

(Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages)

Enseignante: SIMONET Stéphanie

SOMMAIRE:

Présentation du dispositif ULIS.....	p1-3
Etre un élève en ULIS-TSLA.....	p4-5
Le principe d'inclusion.....	p6
Dyslexie.....	p7
Dysphasie, dyspraxie.....	p8
Dyscalculie, dysorthographe.....	p9
Photos.....	p10-11
Voyages et sorties scolaires.....	p12
Travaux d'élèves.....	p13
Films.....	p14
Liens.....	p15

PS: Certaines pages sont en cours de réalisation



Une pédagogie et des outils adaptés à chaque élève. . pour la réussite de tous!



Qu'est-ce qu'une ULIS école?

Il s'agit d'un dispositif, une **Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire**. Ce dispositif propose un projet qui s'inscrit dans celui de l'école. Sa mission est d'accueillir des élèves en situation de handicap, de leur proposer des outils adaptés et personnalisés afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.



Particularité de l'ULIS – TSLA

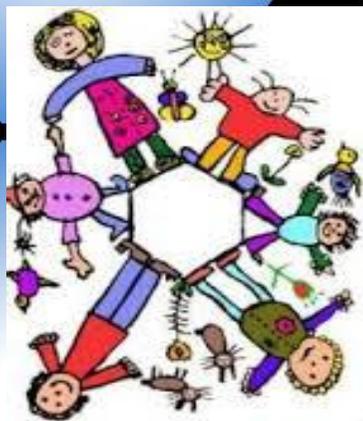
TSL: Troubles Spécifiques du Langage (écrit/oral) et des Apprentissages.
La CLIS de l'école St Joseph est adaptée aux élèves « multi DYS »; dyslexie, dysphasie, dyscalculie, dyspraxie et dysorthographe.

Pour qui?

Le dispositif est destiné aux enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue (à temps plein) dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier d'une forme ajustée de scolarisation.

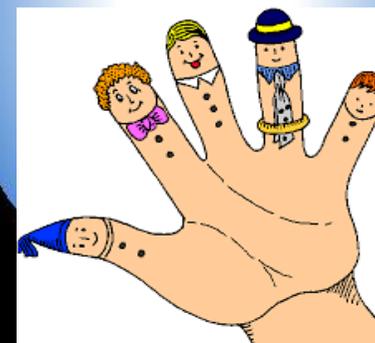


Comment?



Prendant en compte l'identité et les besoins de chacun, l'élève est au cœur des apprentissages.
Un parcours scolaire personnalisé est proposé à chaque élève. Il prend en compte ses difficultés, son rythme de travail, son niveau, ses intérêts, son évolution...
Les leçons, les évaluations et les outils sont adaptés à chacun.
Des inclusions en classe ordinaire sont mises en place en début d'année et sont pensées en fonction des progrès, du niveau et des capacités de chacun.

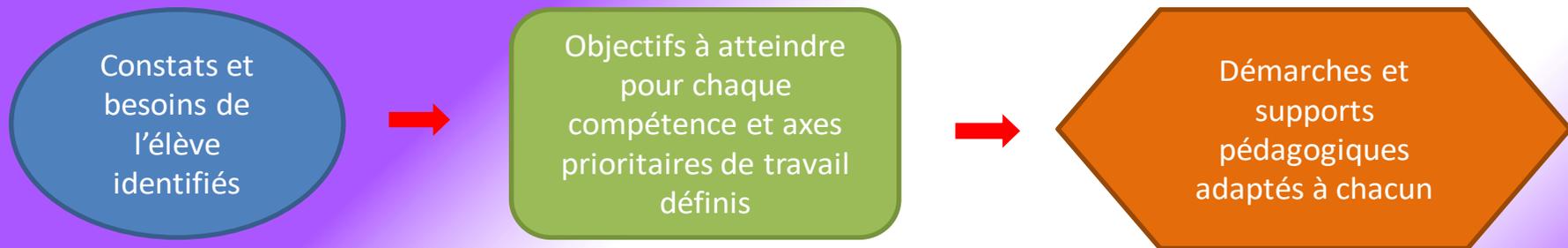
Avec qui?



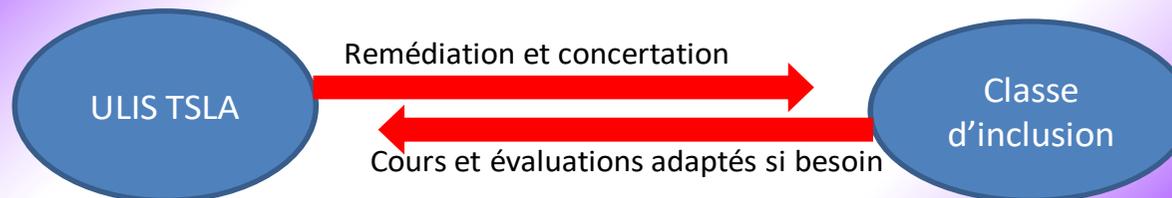
Avec vous : la réussite de ce projet d'intégration et de ce dispositif, la collaboration et l'engagement de tous sur ce projet sont nécessaires,
Avec divers partenaires ; les professionnels en soins thérapeutiques (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues...),
Avec l'équipe pédagogique de l'école ; les enseignants des classes ordinaires chargés de certains enseignements et sur des temps définis, l'AVS de la classe (Aide de Vie Scolaire), le maître référent ASH, le Maître E, l'enseignant en charge de la classe, le Chef d'Etablissement.

Etre un élève de l'ULIS- TSLA c'est...

- Bénéficier d'un **Projet Pédagogique Individualisé** et une **aide adaptée**:



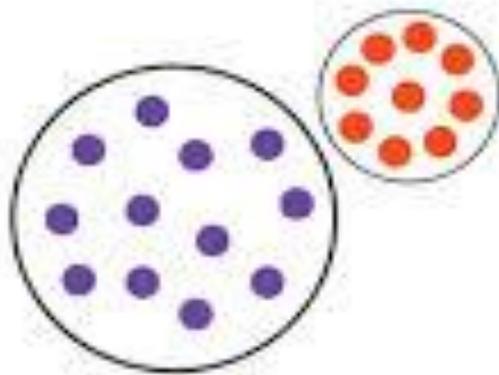
- Bénéficier d'une **classe d'inclusion** ordinaire:



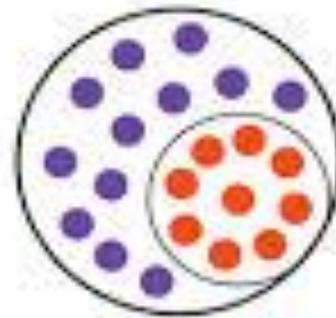
- Bénéficier d'un **travail d'équipe** autour de son projet:



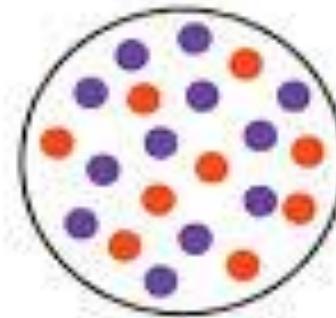
Le principe d'inclusion



SÉGRÉGATION



INTÉGRATION



INCLUSION

L'inclusion en classe implique la prise en compte de la **diversité** des élèves et donc d'une **pédagogie différenciée**.

Dyslexie ??

(dyslexie phonologique, de surface ou mixte)

La dyslexie est un **trouble et non un retard** de l'apprentissage de la langue écrite. Il s'agit d'une **difficulté durable et sévère** de cet apprentissage et de l'acquisition de son autonomie. L'enfant dyslexique **n'est pas déficient intellectuel**, il est indemne de troubles sensoriels et/ou neurologiques.

Exemple:

Enoncé de départ

Enoncé lu par un élève dyslexique de CE2

Monsieur et Madame Renaud vont de Paris à Chamonix. La distance est de 600 km et la voiture consomme
Monsieur etma damare novont deupari achameaunit. Ladisten cet deux 600 Km et lavoix turconsome

10 litres aux cent kilomètres. Il faut compter 18€ de péage d'autoroute et 8€ de repas pour déjeuner le midi.
10 litr rausan quil aumaître. Ilfocon thé 18€deux pé âge d'au taurou tet 8€ dere papour désjeu néleumidit.

L'essence coûte 1€ le litre. Ils partent à 8 heures. Quelle est la consommation d'essence? (...)

Les sens kou tes 1€ leli treu ilpar ta 8 eureh. Kélai laconso mas siondes sans? (...)

Dysphasie, dyspraxie??

La dysphasie est un « **trouble spécifique du langage oral** ». Ce trouble se manifeste chez les enfants dès le début de l'acquisition du langage, et les difficultés qu'il occasionne vont être **durables et sévères** (il ne s'agit pas d'un simple retard du langage).

Ce sont des enfants qui ne souffrent pas de troubles de la communication en elle-même, mais qui souffrent de troubles de son **support oral**. Ces enfants ne présentent pas non plus de lésions neurologiques ni de troubles sensoriels qui pourraient expliquer leurs difficultés dans le développement du langage. Une fois diagnostiqués, les enfants peuvent bénéficier de **soins** et d'une **adaptation dans leurs apprentissages scolaires**...

La dyspraxie est un **trouble de l'acquisition des praxies** (coordination volontaire des mouvements). La dyspraxie se caractérise donc par des troubles de la **motricité fine** et de la **coordination des gestes**. Elle est fréquemment associée à d'autres troubles tels que la dyslexie ou troubles visuo-spatiaux.

Chaque nouveau geste de la vie quotidienne, qu'il soit simple ou complexe demande à l'enfant des efforts démesurés, et pourtant ces gestes restent **maladroits**. Ces troubles sont très pénalisants dans les apprentissages.

Le diagnostic posé, l'enfant doit bénéficier de **soins, d'aménagements** particuliers dans sa vie sociale et d' **adaptations scolaires** pour pouvoir continuer à progresser à l'école.

Dyscalculie, dysorthographie??

La dyscalculie est un trouble qui correspond à une **altération de la capacité à comprendre et à utiliser les nombres.**

Ces troubles affectent “les aspects procéduraux et conceptuels” du calcul et du comptage ainsi que la **mémorisation des faits numériques**. Ils s’associent souvent à d’autres troubles spécifiques.

Ils en sont également souvent une des conséquences (troubles de l’attention et exécutifs, troubles du langage, troubles visuo-spatiaux, difficultés mnésiques).

Les répercussions peuvent être très handicapantes:

- Difficulté dans le quotidien liées à **manipuler des sommes** d’argent (pour faire les courses par exemple).
- Difficulté à **manier les nombres** et les chiffres : durée, distance, quantité ...
- Difficulté en mathématiques et dans les matières nécessitant l’utilisation de données numériques.

Il est important de savoir qu’en milieu scolaire, les jeunes diagnostiqués dyscalculiques **peuvent bénéficier de mesures d’adaptation individualisées** selon leurs forces et leurs difficultés leur permettant de s’actualiser malgré leur trouble (d’où l’importance d’une évaluation professionnelle).

La dysorthographie est un **trouble d’apprentissage persistant** de l’acquisition et de la **maîtrise de l’orthographe** touchant principalement l’apprentissage de l’**écriture** (altération de l’écriture spontanée ou de l’écriture sous dictée), à **distinguer de la dyslexie** qui touche elle, principalement l’apprentissage de la lecture. Le trouble dysorthographique fait souvent suite à une dyslexie mais l’association n’est pas systématique.

Bien qu’elle ne soit pas une fatalité, la **dysorthographie perturbe**, dans des proportions variées, la conversion phono-graphique, la segmentation des composants de la phrase, l’application des conventions orthographiques (dites règles d’usage), et enfin l’orthographe grammaticale (marques flexionnelles que sont les accords et conjugaisons).

Une fois le diagnostic posé et quelle que soit la solution adoptée, l’enfant peut se faire accompagner par des professionnels et bénéficier d’aménagements spécifiques formalisés par le biais d’un Projet Personnalisé de Scolarisation.

ANNÉE SCOLAIRE 2014–2015 EN IMAGES



ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 EN IMAGES



Nos projets entre élèves ULIS école et ULIS collège

Voyages et sorties scolaires



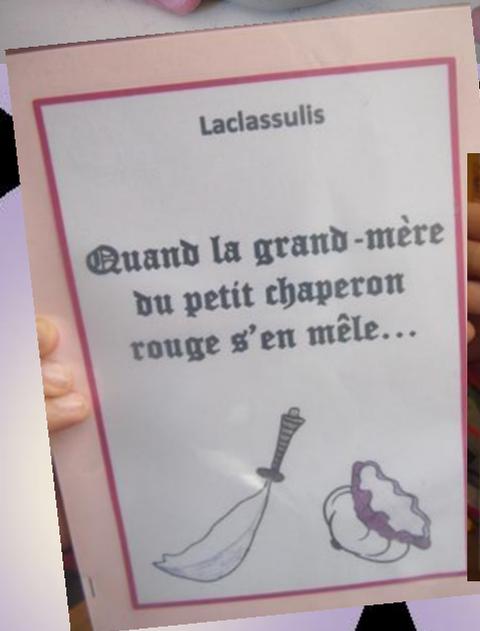
PARIS



DECOUVERTE



Travaux d'été



Pour mieux comprendre...



Cliquez

<http://youtu.be/Fb6w2LFhGLY>

<http://youtu.be/tXB-Ntt3bP8>

Cliquez



Liens utiles ..

Sites:

- ❖ **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées: <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>
- ❖ **ASH 38** - Site de l'académie de Grenoble: Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés en Isère
www.ac-grenoble.fr/ash38/
- ❖ **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées):
<http://www.cnsa.fr/>
- ❖ **Eduscol**: <http://eduscol.education.fr/>
- ❖ **Scolarisation des élèves handicapés**, site du ministère de l'Éducation Nationale:
<http://www.education.gouv.fr/cid207/lascorarisation-des-eleves-handicapes.html/>
- ❖ **FNASEPH** (Fédération Nationale des Associations au Service des Elèves Présentant une situation de Handicap):
<http://www.fnaseph.org/>
- ❖ **Décret ULIS école**: www.education.gouv.fr

Lectures:

❖ **Troubles des apprentissages:**

100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques/dysorthographiques - 100 idées pour aider les élèves dyscalculiques / dysphasiques/dyspraxiques – 100 idées pour mieux gérer les troubles de l'attention:

<http://www.tompousse.fr/> et www.tompousse.fr/100idees/

- ❖ **Le tiroir coincé**, Dr Anne-Marie Montarnal
- ❖ **Mon enfant est dyslexique**, Dr Anne-Marie Montarnal
- ❖ **Mon cerveau ne m'écoute pas**, comprendre et aider les enfants dyspraxiques, Sylvie Breton et France Léger
- ❖ **Notre meilleur copain**, expliquer la dysphasie aux enfants, Christophe Chauché